

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DAC 340** Subvention (26.000 euros) et convention avec l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'Etrange Festival et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Etrange Festival, dont le siège social est situé 5, rue Montcel 95430 Auvers-sur-Oise.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 26.000 euros est attribuée à l'association l'Etrange Festival pour l'organisation en 2015 de la 21e édition de son festival. 20839-2015-05633.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 26.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF 02006, exercice 2015.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**